

TOUR DE PRIVAS

RATRIQUES

belote
4 h, salle de
organisé par

NRPA
Fromentoux
ion avant le
70 31 08

stante

temple,

rs

30,

es

et ses

quet, de 15 h
de deux
s sèches et
mélanges
et dépuratifs.
64 41 25 et
fr

credi 20,
2, à 9 h.

belote

foyer, à partir
n 6 €, ouvert à
er.

Loche
à 20 h,
ordinaire, au
à Privas.

salle du
reux lots,

re et de
ncipal

u Triolet,
e suivie d'un
lité et d'un
ne Edwards,

holique,
ote

u Triolet,
rties sont

30.

ois UNRPA
mardi
fêtes Edith-

EXPRESS

municipaux ont abattu
le pont Sicard



l'équipe des services techniques municipaux d'Émeric Garnier, œuvrait autour du pont de Chomérac. À l'aide d'une nacelle, les agents ont procédé à l'abattage d'une douzaine de faux robiniers afin d'améliorer la visibilité sur la traversée du pont et d'éviter l'écroulement de la tour de la Véronne qui surplombe la Véronne et qui est constituée de saules communs.

AU BÉBÉ

SAINT-

SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS

Les anti-éoliens savourent « leur victoire » mais restent mobilisés

« On est presque devenu meilleurs qu'EDF-énergies nouvelles » s'est félicitée la présidente de l'association pour la sauvegarde du Barrès, Christine Lallemand, vendredi soir. Cette réunion publique était l'occasion de célébrer une victoire contre le promoteur dont le projet prévoit l'implantation de huit éoliennes dans la forêt du Barrès. Le dossier ne sera pas déposé en janvier comme prévu initialement mais a été repoussé pour être réétudié.

« Nous les avons collés sur plusieurs points » a-t-elle ajouté. Car les anti-éoliens sont bien armés avec 120 adhérents et des groupes de travail sur chaque angle d'attaque. Technique, justice, santé, faune et flore, patrimoine, finances, impacts environnementaux sont autant de sujets qui ont été étudiés et présentés à EDF-énergies nouvelles.

Si le promoteur compte bien renter sa chance auprès des habitants de la commune labellisée « Village de caractère », la présidente de l'association a précisé qu'ils n'étaient

« pas d'accord avec l'éolien de manière générale ».

Michel Peyro a réalisé les simulations visuelles de l'implantation des éoliennes pour étudier leur impact sur le paysage. Il a déclaré avoir été « choqué par l'emplacement des éoliennes. Je crois que même les élus l'ont été et que cela a participé à faire reculer EDF-énergies nouvelles ».

« L'énergie produite n'est ni programmable ni stockable »

Ancien salarié d'EDF aujourd'hui à la retraite, Michel Auberger connaît bien son sujet et s'occupe de la partie technique. Sur les questions de la transition énergétique et de sortie du nucléaire, il soutient que l'éolien n'est pas la bonne solution. « La seule façon de réduire la part du nucléaire est de compenser avec des turbines à gaz, des centrales au charbon, comme c'est le cas en Allemagne, ou des centrales biomasse », a-t-il précisé. « Un des gros problèmes de l'éolien, c'est que



Les membres de l'association pour la sauvegarde du Barrès se sont félicités de « leur victoire » sur EDF. Ils ont présenté un bilan de leurs actions depuis le début du projet qui prévoyait, en septembre, l'installation de 14 éoliennes avant de descendre à 8 suite à la mobilisation de la population.

l'énergie produite n'est ni programmable ni stockable. Parfois, il y a du vent alors qu'il n'a pas besoin d'apport énergétique et vice-versa. »

Alain Demange, vice-prési-

dent de l'association, a rencontré un responsable d'EDF accompagné de Jean-Pierre Nouguet. Il a témoigné de l'intention du fournisseur d'« y aller doucement et de ne pas

s'opposer à [eux] car ils ont vu qu'ils avaient affaire à des experts » avant de réitérer l'opinion générale, « nous ne voulons pas de ce projet du tout. »

Mona ANNE



L'association compte des Cruassiens dans ses membres mais est composée majoritairement d'habitants de Saint-Vincent-de-Barrès.

Une association déterminée à continuer ses actions

« Nous avons rendez-vous à la préfecture fin janvier » a annoncé Christine Lallemand, présidente de l'association de sauvegarde du Barrès. « On peut vous accompagner ? » a demandé une personne dans l'assistance, « on sera sage mais au moins ils verront qu'on est

là. » Cette idée n'est pas la seule à avoir émergé de la réunion publique de vendredi soir.

Les distributions de tracts, qui continueront dans les communes, pourraient être complétées par des « journées coup de poing » avec distribution à l'ouverture de supermarchés. Si la mai-

rie a émis un avis défavorable au projet éolien lors du dernier conseil municipal, les membres de l'association voudraient connaître la position des maires des villes alentour. Enfin, l'intention de contacter des élus départementaux et régionaux a également été émise.

BAIX

Le recensement de la population débutera le 20 janvier



Le maire, Yves Boyer, a expliqué les zones attribuées aux trois agents recenseurs : le sud du bourg et du village ont été attribués à Anaïs Patay ; le nord du village, le Roux et le Masconet, à Leïla Durmann, et la Plaine, la Roche Ozan, la Garenne et Saint Julien, à Patrick Fernandez.

Du jeudi 21 janvier au samedi 20 février, Anaïs Patay, Leïla Durmann et Patrick Fernandez frapperont à la porte des Baixois, au nom de la campagne obligatoire du recensement 2016 de la population de France.

Cette opération permet à l'État de connaître parfaitement le nombre d'habitants légal de la commune. Cette indication est indispensable permettant, entre autre, le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le nombre de conseillers municipaux et du montant des indemnités pour le maire et ses adjoints, mais aussi le mode de scrutin applicable, de liste ou panachage. La personne coordinatrice pour le compte de l'Insee pour cette opération est Lu-

cette Mirales. Avec le maire, Yves Boyer, c'est elle qui a déterminé les zones de travail de chacun des agents recenseurs. Principalement, le sud du bourg et du village ont été attribués à Anaïs Patay ; le nord du village, le Roux et le Masconet, à Leïla Durmann, et la Plaine, la Roche Ozan, la Garenne et Saint Julien, à Patrick Fernandez.

Sur papier ou sur internet

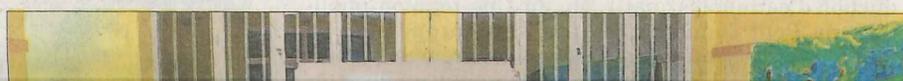
Donc à compter du 21 janvier, les trois agents recenseurs déposeront dans les domiciles concernés les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin par personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les ques-

tions courantes que les citoyens peuvent se poser. Il y a une possibilité de répondre par internet, et dans ce cas seule la notice d'information (avec un identifiant unique et un mot de passe lié à l'identifiant) est distribuée.

L'agent recenseur peut aider au remplissage des questionnaires. Si remplis sur papier, l'agent recenseur récupère les questionnaires directement au domicile des habitants, si remplis sur Internet, l'agent recenseur est averti que les questionnaires ont été remplis mais n'a pas accès au contenu de ceux-ci. Participer au recensement est un acte civique. C'est également une obligation, selon la loi du 7 juin 1951 modifiée.

LE POUZIN

La Fnath prépare son programme d'animations pour l'année 2016



CHOMÉRAC

La galette des Rois offerte par le CCAS

